

## La filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté

- Juillet 2026 -

En Bourgogne-Franche-Comté, la filière numérique (cf. Sources, méthodologie, définitions) est construite autour de cinq segments d'activité portant sur les services numériques, l'édition et la programmation, le commerce et la réparation de produits du numérique, les télécommunications et la fabrication de produits numériques.

Fin 2025, la filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté regroupe environ 16 400 emplois (salariés et non-salariés) répartis dans près de 7 400 établissements. Parmi eux, près de 10 130 personnes sont salariées et une centaine sont intérimaires, soit environ 1,0 % des salariés de la région. La plupart des établissements de la filière sont ainsi non-employeurs et cette proportion tend à augmenter. Le tissu entrepreneurial est constitué majoritairement de très petites entreprises (TPE). Les emplois se concentrent dans la métropole dijonnaise et l'agglomération de Besançon. L'activité évolue progressivement de la fabrication des supports vers la production de contenus. Dans un contexte européen de renforcement de la filière, l'emploi salarié permanent a nettement augmenté entre 2019 et 2024 (+54,3 %). Fin 2025, l'emploi salarié permanent baisse légèrement sur un an (0,4 %), ce repli est plus modéré qu'en moyenne dans l'ensemble des secteurs de la région (-0,6 %). L'emploi salarié permanent recule essentiellement dans les services numériques et les télécommunications alors qu'il progresse nettement la fabrication de produits numériques et dans une moindre mesure dans le commerce et la réparation de produits du numérique. Bien que le recours à l'intérim reste marginal, il diminue sur un an en décembre 2025, et se situe désormais 4,5 % en dessous de son niveau de décembre 2019.

Les embauches de salariés (hors intérimaires) dans la filière sont inférieures aux deux années précédentes. En 2025, six recrutements sur dix se font sous contrat à durée indéterminée (CDI), contre 16 % dans l'économie régionale. Cette part augmente légèrement sur un an. Les pratiques varient selon les secteurs : 69 % des embauches dans les services numériques sont des CDI, contre seulement 46 % dans les télécommunications. Le métier de techniciens de l'informatique est le plus recruté dans la filière. Dans le même temps, les départs de la filière sont quasi stables entre 2025 et 2024 et restent supérieurs aux embauches. Les démissions, en baisse sur les quatre dernières années, restent le premier motif de sortie. Leur proportion est nettement plus faible à celle observée tous secteurs confondus. En revanche, les ruptures conventionnelles représentant une sortie sur cinq sont nettement supérieures à la moyenne régionale et ont nettement augmenté sur un an.

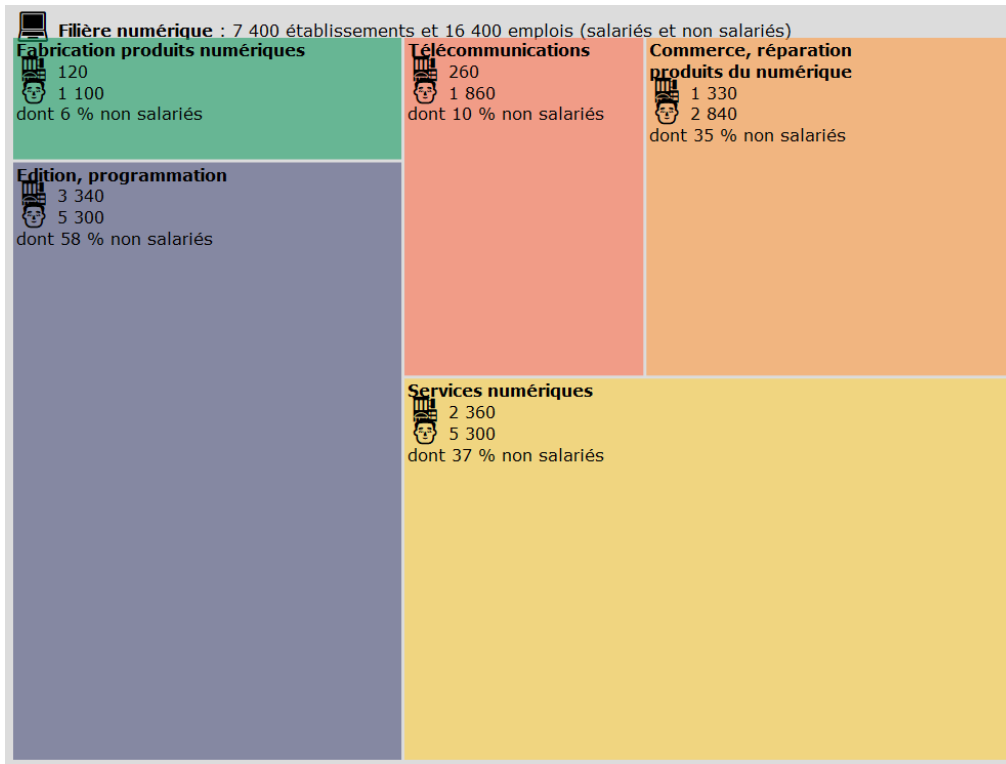
---

## Présentation de la filière

En Bourgogne-Franche-Comté, la filière numérique (cf. **Sources et méthodes**) s'articule autour des secteurs suivants :

- la fabrication de produits numériques englobant les équipements informatiques, électroniques et connectés
- les télécommunications incluant les infrastructures réseau, les services de téléphonie et les opérateurs locaux
- le commerce et la réparation de produits du numérique représentant une part importante des TPE spécialisées dans la vente, l'entretien et le recyclage
- l'édition et la programmation couvrant les activités logicielles, le développement web, les applications métiers et les services cloud
- et, les services numériques comprenant la gestion de données, le conseil en transformation digitale, la cybersécurité et les plateformes numériques.

## Schéma de la filière



Sources : Dares-MMO, Insee-Sirene/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

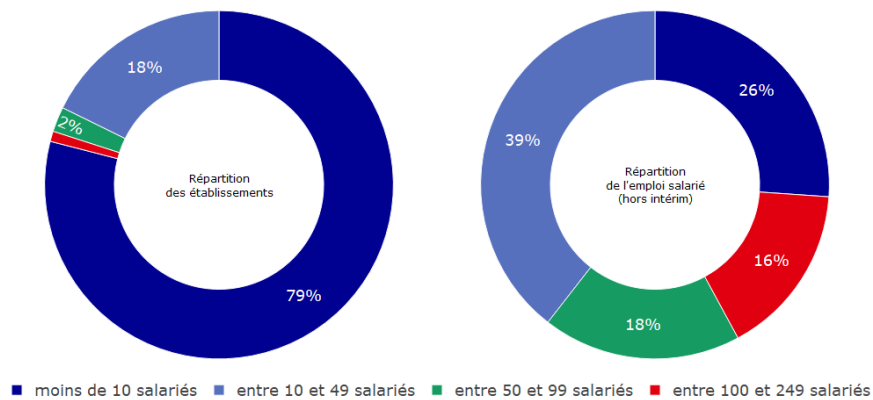
Lecture : Les services numériques regroupent 2 360 établissements et 5 300 personnes, dont 37 % non salariés.

## Les établissements employeurs

En Bourgogne-Franche-Comté, l'analyse des établissements employeurs du numérique montre une forte présence de petites structures, auxquelles s'ajoutent quelques grands acteurs - tels qu'Orange ou Idemia - qui jouent un rôle structurant dans le paysage régional.

En 2025, 919 établissements emploient moins de 10 salariés. Ils représentent 79 % des établissements employeurs mais seulement 26 % de l'emploi salarié de la filière.

Graph 1 | Taille des établissements avec salariés

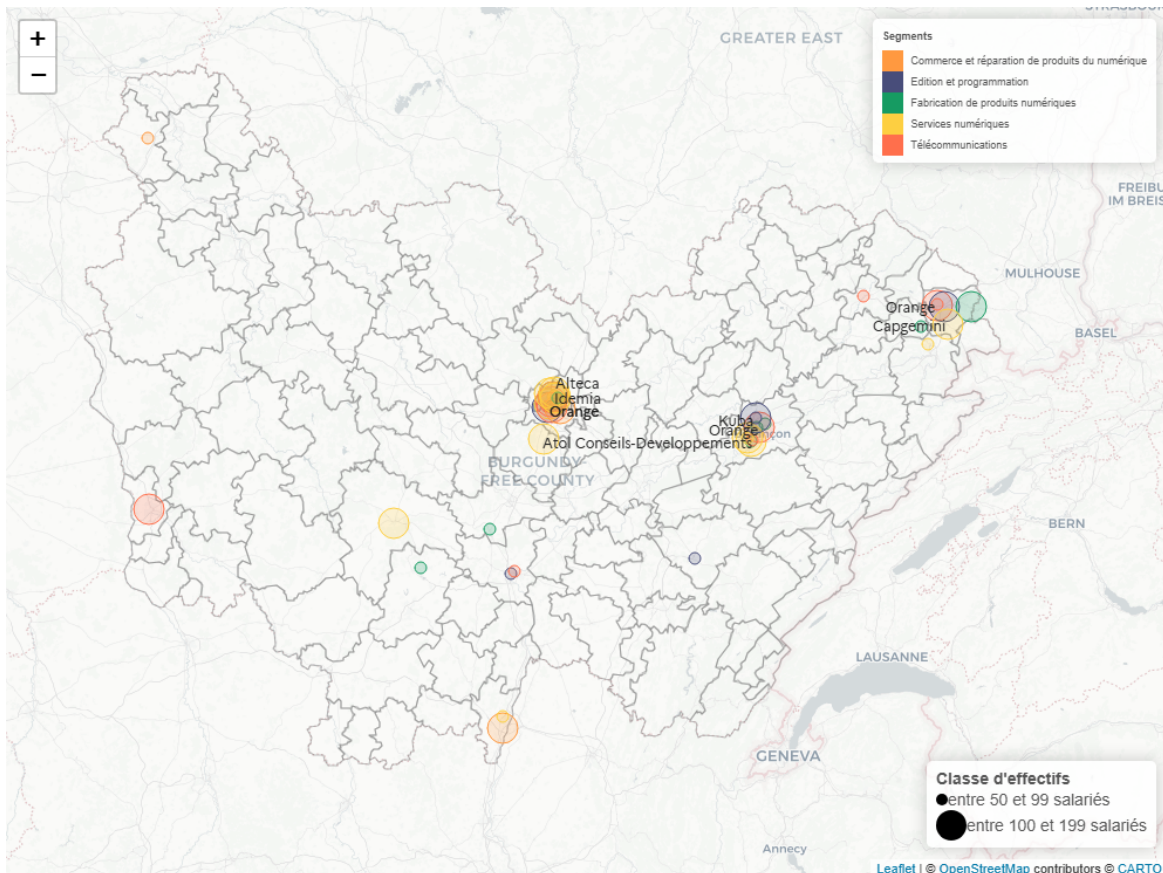


Source : Dares-MMO, décembre 2025/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Fin 2025, la filière numérique rassemble environ 7 400 établissements, un effectif en hausse par rapport à 2024 (+500 établissements). Cette progression repose exclusivement sur les structures sans salariés, qui représentent 85 % des établissements. Autrement dit, la dynamique observée tient surtout à la multiplication des entreprises individuelles et micro-entreprises, beaucoup plus fréquentes dans le numérique que dans d'autres secteurs.

La filière compte peu de gros établissements, mais certains relèvent d'entreprises mondialement connues comme Idemia, Capgemini ou encore des acteurs hébergés au Pôle Numérique BFC - Numerica à Montbéliard. Elle est particulièrement implantée dans les agglomérations de Dijon et de Besançon, l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt qui concentrent près des deux tiers des emplois salariés.

**Carte 1 par Epci | Principaux employeurs de la filière - Plus de 50 salariés**



Source : Dares-MMO, décembre 2025/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté.

# L'emploi dans la filière numérique

## Fin décembre 2025, 10 125 salariés permanents et 102 intérimaires travaillent dans la filière numérique

En Bourgogne-Franche-Comté, **10 125 salariés** travaillent dans la filière numérique à la fin du 4ème trimestre 2025, soit moins de 1 % de l'emploi salarié de la région. À ces salariés permanents s'ajoutent **102 intérimaires**. Hors intérim, les effectifs de la filière connaissent une baisse annuelle de -0,4 % entre décembre 2024 et décembre 2025, avec une variation comprise entre -3,3 % dans les télécommunications et 3,9 % dans la fabrication de produits numériques.

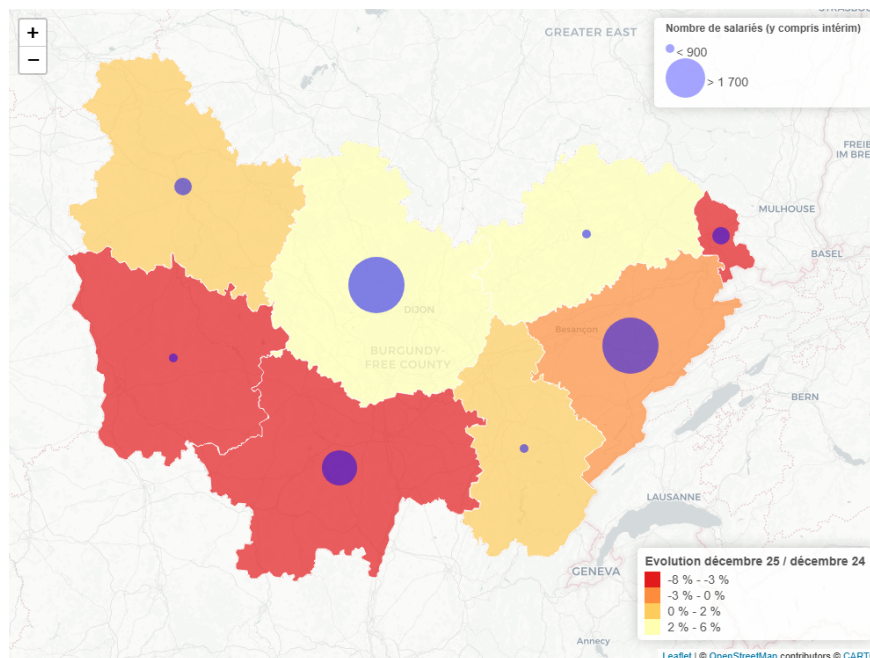
**Tableau 1 | Evolution de l'emploi salarié dans la filière numérique**

Décembre 2025	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire		Emploi total	
	Etablissements (nb)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
<b>Ensemble de la filière</b>	1 152	10 125	-0,4	102	-11,3	10 227	-0,5
Services numériques	382	3 328	-1,1	20	-48,2	3 348	-1,7
Edition et programmation	278	2 230	-0,1	2	100,0	2 232	-0,1
Commerce et réparation de produits du numérique	352	1 860	0,9	22	32,1	1 882	1,2
Télécommunications	87	1 680	-3,3	12	-36,8	1 692	-3,7
Fabrication de produits numériques	53	1 028	3,9	45	17,0	1 073	4,4

Source : DARES-MMO/traitement Drees Bourgogne-Franche-Comté, s. : secret statistique

Lecture : Fin décembre 2025, la filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté emploie **10 125** salariés hors intérim. Les effectifs intérimaires s'élevaient à **102**. Dans l'ensemble de la filière, l'évolution annuelle était de **-0,5 %** de fin décembre 2024 à fin décembre 2025. A noter : la notion d'effectif renvoie à la moyenne sur le mois.

**Carte 2 | Evolution de l'emploi salarié par département**



Source : Dares, données à fin décembre.

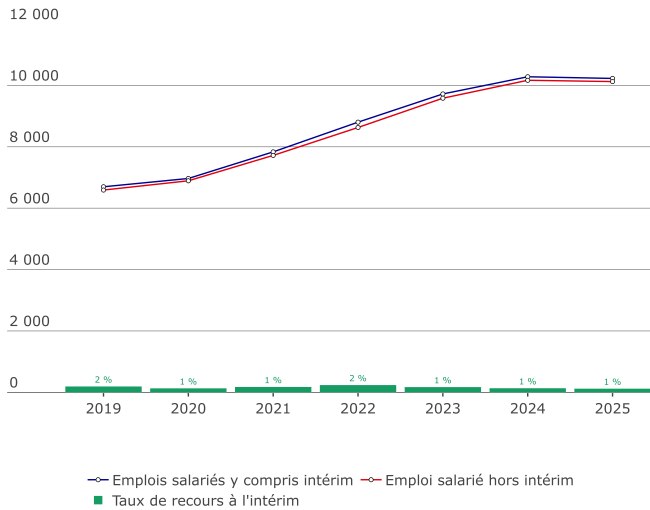
Lecture : Le nombre d'emplois salariés (y compris intérim) augmente dans la majorité des départements de la région excepté dans le Territoire de Belfort, la Nièvre et la Saône-et-Loire.

## Un faible recours à l'intérim

En décembre 2024, l'intérim ne représente qu'environ 1 % des emplois salariés, soit un poids très faible comparé à la moyenne observée dans l'ensemble des secteurs de la région. En décembre 2022, la filière a bénéficié d'une hausse des effectifs grâce à la création d'emplois permanents et à un recours plus marqué à l'intérim. Après 2023, l'intérim recule et se situe fin 2025 5 % en-dessous de son niveau de 2019. Dans l'économie régionale, il demeure 14 % en dessous de ce même niveau.

Cette évolution souligne la spécificité de la filière : un recours à l'intérim structurellement limité, mais qui conserve une dynamique plus favorable que celle de l'ensemble de l'économie régionale.

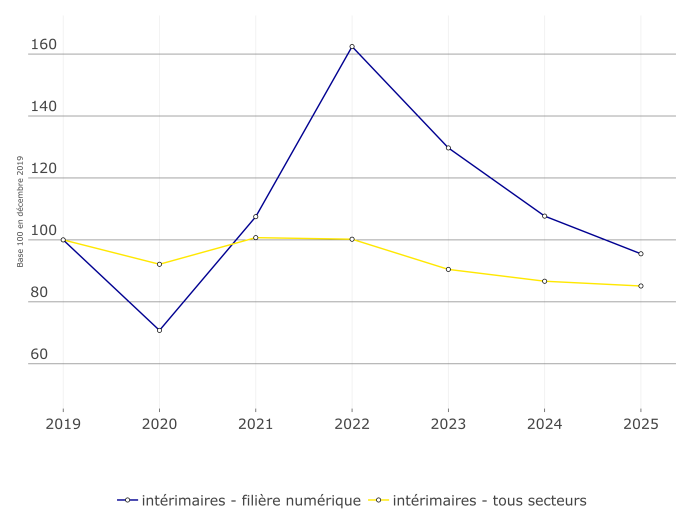
**Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié et du recours à l'intérim dans la filière numérique**



Source : Dares, données à fin décembre.

Lecture : Fin décembre 2025, la filière numérique emploie 10 227 salariés. La part des intérimaires dans la filière représente 1 % des emplois salariés.

**Graph 3 | Evolution des effectifs intérimaires dans la filière numérique**



Source : Dares, données à fin décembre.

Lecture : Entre décembre 2019 et décembre 2025, le nombre d'intérimaires diminue de -4.5 %.

# Le recours à l'activité partielle

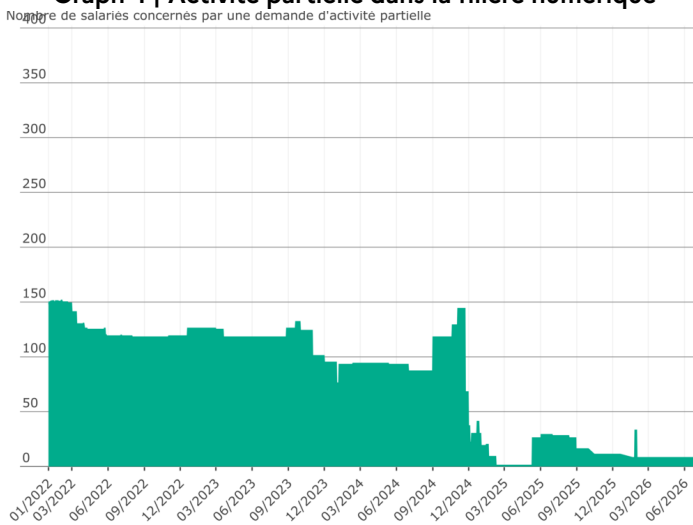
Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

## Le recours au dispositif dans les prochains mois

Guide de lecture : Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

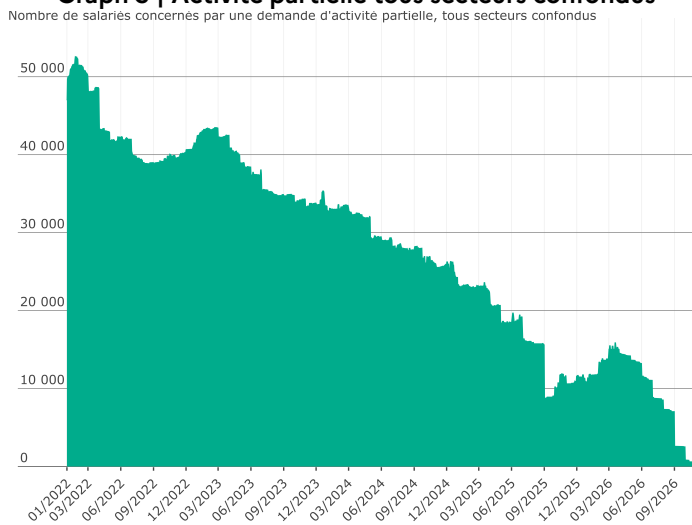
### Graph 4 | Activité partielle dans la filière numérique



Source : ASP-DARES/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : Au 30 juin 2026, 8 salariés travaillant dans la filière numérique sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

### Graph 5 | Activité partielle tous secteurs confondus



Source : ASP-DARES/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : Au 30 juin 2026, en Bourgogne-Franche-Comté, 11 025 salariés sont concernés par une demande d'activité partielle.

**Avertissement** : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

# Les mouvements de main-d'oeuvre

L'étude des **mouvements de main-d'oeuvre** a un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

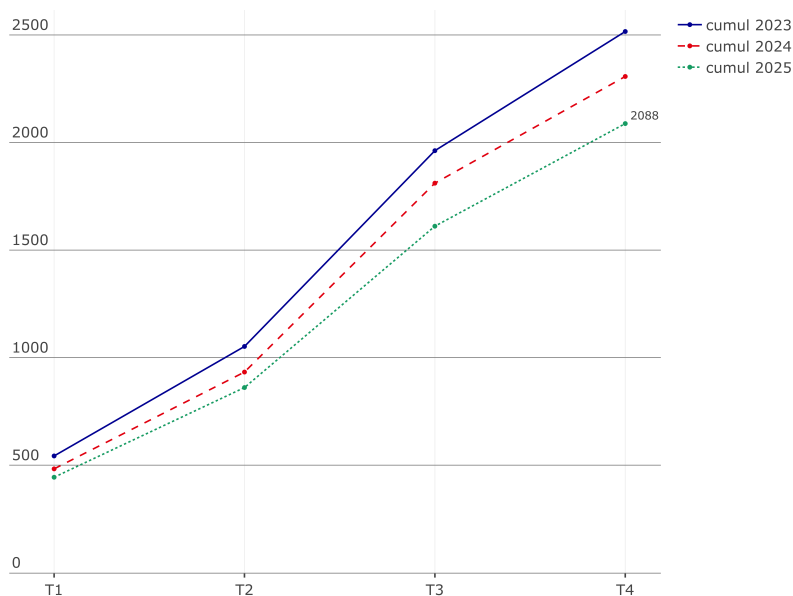
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

**Champ de l'étude** : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

## Les volumes d'embauches

En 2025, **2 088 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans la filière numérique, 219 de moins qu'en 2024. Les embauches sont moins nombreuses qu'en 2023 où 2 516 contrats avaient été signés.

**Graph 6 | Cumul annuel des embauches (CDD et CDI)**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : En 2025, **2 088** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la filière numérique.

## Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

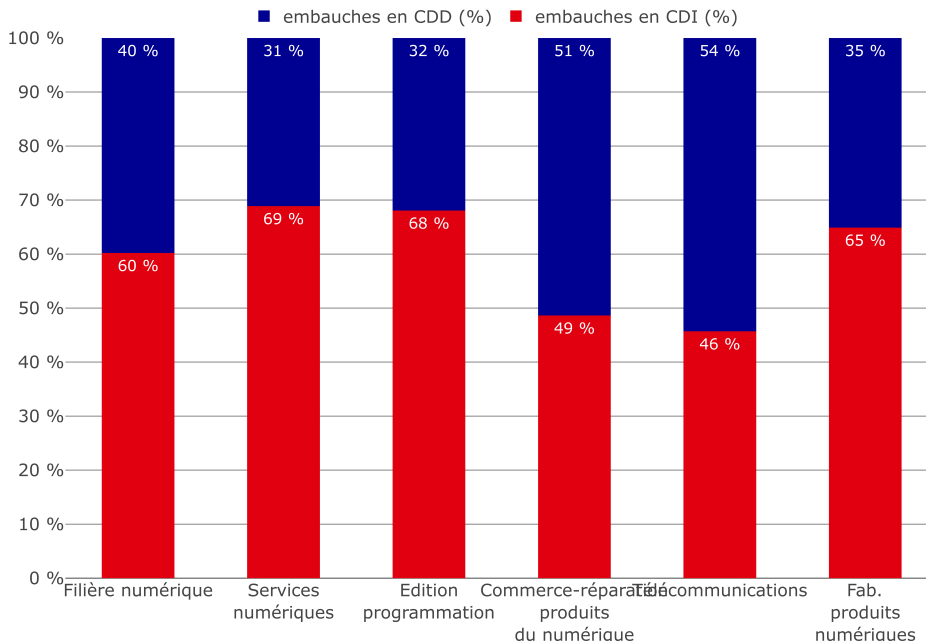
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées à la filière poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans la filière numérique, les embauches en CDI diminuent entre 2024 et 2025 (de 1 367 à 1 257). Les CDD baissent encore plus fortement, ce qui change la répartition entre les deux types de contrats. Comme les CDD reculent plus vite que les CDI, la part des CDI dans les recrutements augmente légèrement, passant de 59 % à 60 %.

Dans les services numériques, les CDI restent la forme de recrutement la plus utilisée. En 2025, ils représentent 69 % des embauches, contre 70 % en 2024.

Dans l'édition et la programmation numériques, la part des CDI progresse en 2025 pour atteindre 68 % (63 % en 2024). Cette hausse tient surtout à la forte baisse des recrutements en CDD, tandis que les embauches en CDI diminuent plus légèrement. Ainsi, la progression de la part des CDI traduit avant tout un effet de structure lié à la contraction des CDD, et non une réorientation des pratiques de recrutement.

**Graph 7 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2025**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** En 2025, 1 257 CDI ont été signés dans la filière numérique, soit 60 % des embauches (59 % en 2024).

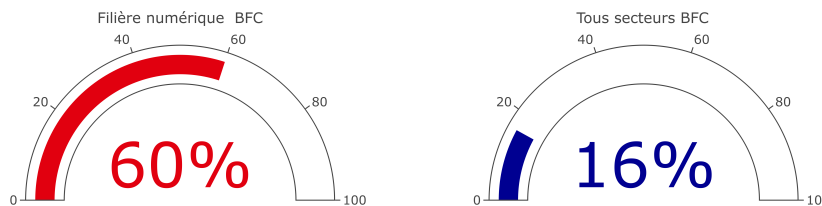
### Un recours plus marqué au CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans la filière ?

En 2025, **60 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** contre 43.8531927591009 % en moyenne tous secteurs confondus.

**Graph 8 | Part des CDI dans les embauches en 2025 : comparaison avec l'ensemble des secteurs**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

### Principaux métiers recrutés en 2025

En 2025, 19 % des embauches dans la filière numérique concernent des techniciens de l'informatique. Ils interviennent dans la conception, le développement et la maintenance des systèmes et applications numériques.

**Tableau 3 | Métiers recrutés (Top 5)**

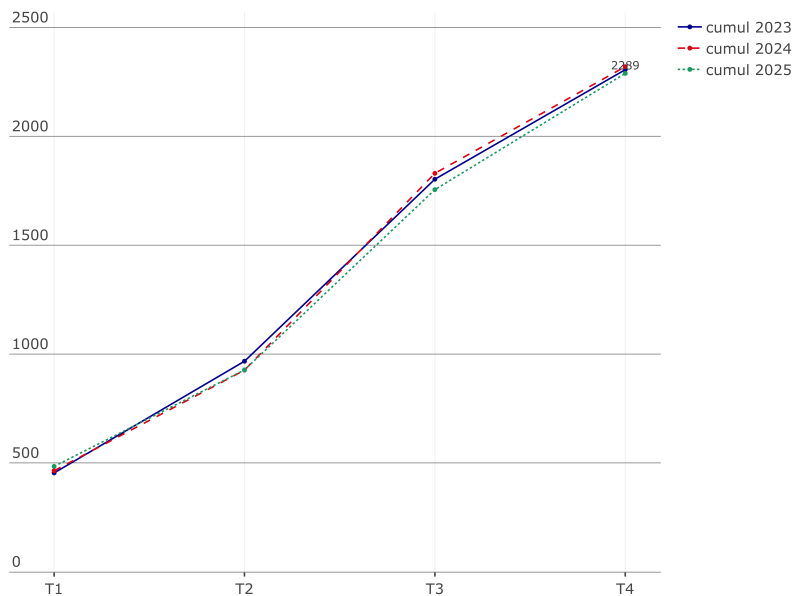
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2025	Part (en %)	Part 2024 (en %)
M1Z : Techniciens de l'informatique	341	19	18
R1Z : Vendeurs	295	16	14
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	292	16	13
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	138	8	6
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	90	5	4

Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

## Les départs de salariés

En 2025, environ **2 289 salariés** ont quitté la filière de la filière numérique, 31 de moins qu'en 2024. Ces départs sont **moins nombreux** qu'en 2024 où la filière enregistrait **2 306 départs**.

**Graph 9 | Cumul annuel des sorties (CDD et CDI)**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** En 2025, la filière numérique enregistre **2 289 départs**.

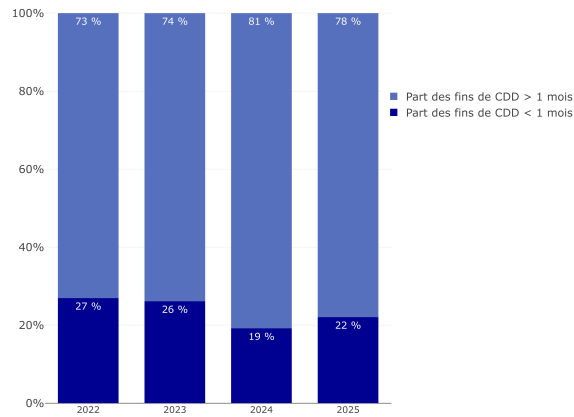
## Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans la filière numérique, parmi les départs des salariés en 2025, environ **1 500 font suite à une rupture de contrat de travail** et près de **750 à une fin de CDD**. La durée des CDD s'est réduite comparé à l'an dernier : parmi les contrats arrivés à échéance, 22% ont duré moins d'un mois, contre 19% en 2024..

**Graph 10 | CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** En 2025, 22 % des CDD arrivés à terme dureraient moins d'un mois.

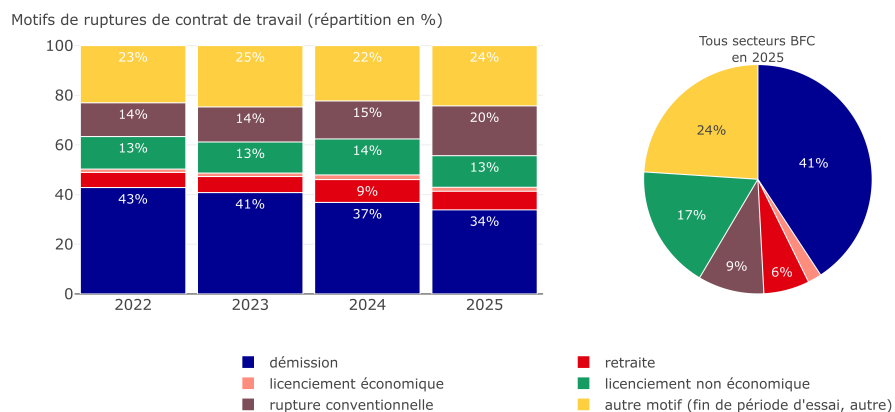
## Les motifs de rupture de contrat de travail

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans la filière depuis 2022 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2024 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les **ruptures de contrats de travail** s'élevaient à 1 541 et représentent 67 % des sorties enregistrées dans la filière en 2025. Les **départs faisant suite à une démission** constituent le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont nettement moins fréquents dans la filière numérique que dans l'ensemble des secteurs au niveau régional. Les départs liés à une fin de période d'essai ou à un autre motif représentent le **deuxième motif** de rupture de contrat et sont aussi fréquents dans la filière numérique que dans l'économie régionale. En revanche, les ruptures conventionnelles sont nettement plus nombreuses : elles atteignent 20 % des départs, soit presque le double des 9 % observés tous secteurs confondus.

**Graph 11 | Motifs des ruptures de contrat de travail**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** dans la filière numérique, 34 % des ruptures de contrat de travail survenues en 2025 sont dues à des démissions.

# Sources, méthodologie, définitions

## Sources et méthodes

Comptabilisation des effectifs dans les établissements sélectionnés :

*Liste des codes Nafs des établissements sélectionnés* : 2611Z - Fabrication de composants électroniques, 2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées, 2620z - Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques, 2630Z - Fabrication d'équipements de communication, 2640Z - Fabrication de produits électroniques grand public, 2680Z - Fabrication de supports magnétiques et optiques, 4651Z - Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels, 4652Z - Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication, 4741Z - Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé, 4742Z - Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé, 9511Z - Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques, 9512Z - Réparation d'équipements de communication, 5821Z - Edition de jeux électroniques, 5829A - Edition de logiciels système et de réseau, 5829B - Edition de logiciels outils de développement et de langages, 5829C - Edition de logiciels applicatifs, 6201Z - Programmation informatique, 6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques, 6202B - Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques, 6203Z - Gestion d'installations informatiques, 6209Z - Autres activités informatiques, 6311Z - Traitement de données, hébergement et activités connexes, 6312Z - Portails internet, 6110Z - Télécommunications filaires, 6120Z - Télécommunications sans fil, 6130Z - Télécommunications par satellite, 6190Z - Autres activités de télécommunications.

*Comptabilisation des effectifs* : tous les salariés de l'établissement sont comptabilisés, indépendamment de la part de leur activité dédiée au numérique.

*Données sources* : les données concernant les salariés et les établissements provient des données de Mouvements de Main d'Oeuvre de la DARES issues de la DSN (déclaration sociale nominative).

*Période de référence* : les effectifs sont comptabilisés à fin décembre de chaque année.

*Extraction des établissements non employeurs à partir de la base INSEE Sirene* : le périmètre retenu correspond aux établissements actifs en juin 2026, filtrés selon la liste des codes NAF définie par le projet. Il s'agit des établissements relevant du champ Acooss (régime général).

Cette méthode permet d'obtenir une vision globale des ressources humaines disponibles dans la filière, en tenant compte de la diversité des activités des entreprises. Elle est particulièrement utile pour les entreprises dont l'activité est partiellement dédiée à la filière numérique, mais qui apportent une contribution significative à la filière.

C'est grâce à l'expertise du Service Economique de l'Etat en Région (SEER) de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) que nous affirons la sélection des établissements. Le SEER apporte une connaissance approfondie des dynamiques économiques et des spécificités régionales, ce qui permet de mieux identifier les entreprises pertinentes et d'assurer une analyse plus précise et représentative de la filière.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'**intérim** : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à France Travail par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

## Définitions

Les embauches (i.e. entrées) et les départs (i.e. sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne traduit qu'imparfaitement l'évolution de l'emploi, car elle mesure des flux de contrats et non des postes occupés.

## Pour en savoir plus

« **L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2026.

« **Le marché du travail se dégrade en Bourgogne-Franche-Comté** », Insee-DRAAF-DREAL-DREETS-Urssaf Bourgogne-Franche-Comté, Synthèse annuelle économique régionale - 2025, avril 2026.

« **Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté** », Insee.

« **La conjoncture en Bourgogne-Franche-Comté** », Banque de France, mai 2026.

Directeur de la publication : Simon-Pierre EURY Conception et réalisation : Service études Statistiques évaluation (SESE), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Bourgogne-Franche-Comté - 5 place Jean Cornet - 25041 Besançon Cedex. [www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr) Pour toute demande d'information : [dreets-bfc.statistiques@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-bfc.statistiques@dreets.gouv.fr)